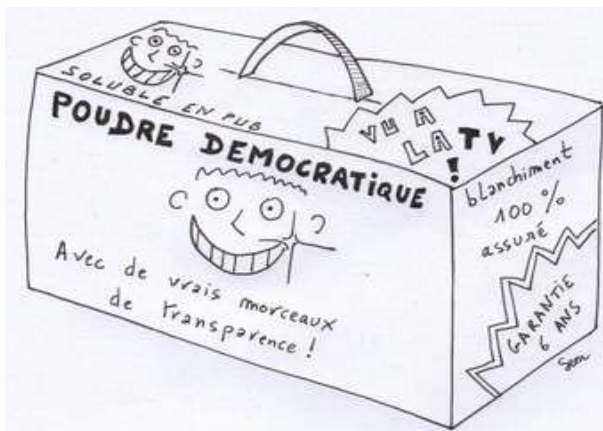


LES ANNEES CARIGNON



Petit exposé anti-amnésique

POURQUOI CETTE BROCHURE ?

Automne 1994. Alain Carignon, maire de Grenoble, président du conseil général de l'Isère, ancien Ministre de l'Environnement puis de la Communication, est mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » et « *complicité de corruption* ». "L'affaire Carignon" commence. Elle entraînera une série de mises en examen et de condamnations sans précédent dans le milieu politique et patronnal grenoblois.

Automne 2004. 10 ans après, Alain Carignon revient sur la scène politique grenobloise. Devenu président de l'UMP Isère depuis 2002, il ne cache pas ses ambitions sur Grenoble. Dans ses interventions médiatiques, l'ancien ministre de la Communication banalise ou minimise son passé judiciaire.

Dans un tel contexte, afin que chacun puisse se construire une opinion, il nous semble important de rappeler le détail des faits. Car si l'existence de "l'affaire Carignon" est souvent évoquée dans les discussions, ses causes précises sont la plupart du temps méconnues. Pourtant, c'est leur examen qui suscite le plus de réflexion. D'une part au niveau local, puisqu'il s'agit d'un épisode important du passé de la ville (par exemple indispensable à une lecture politique de ses infrastructures : le quartier Europole, le parking Verdun, le complexe Alpexpo, etc.). D'autre part à un niveau politique plus général, puisque "l'affaire Carignon" nous semble davantage qu'une simple affaire de corruption. Si certains médias aiment présenter l'ancien maire comme une sorte de "démon" manipulant des ficelles, n'oublions pas qu'une telle affaire ne se développe que dans un terrain propice. Tout comme d'autres scandales des années 90 (affaires Elf, Angolagate, Botton, Urba, etc.), elle nous semble surtout révélatrice d'un système. Elle met à jour des complicités nombreuses sur le plan patronnal, politique, judiciaire, médiatique. Vu sous cet angle, il ne s'agit plus d'une affaire lointaine et révolue mais un élément de réflexion sur notre actuel système politique.

Précisons enfin que cette brochure est pour l'essentiel une synthèse des parties II et III du livre *Le système Carignon*. Elle n'est ni exhaustive, ni suffisamment précise. Qui souhaite une information approfondie ne pourra faire l'économie de la lecture de cet ouvrage. Gardons enfin à l'esprit que toute la vérité n'a pas été faite, les juges ayant maintes fois déploré leurs manques de moyens. Que les faits qui suivent soit davantage perçus comme des coups de projecteurs que comme un panorama complet. Libre à chacun d'imaginer le puzzle entier.

PREAMBULE ET PLAN

Alain Carignon a été élu maire de Grenoble par deux fois : en mars 1983 puis en mars 1989. Il sera également président du conseil général de l'Isère de 1985 à 1997. Enfin, Il devient Ministre délégué à l'environnement de mars 1986 à mai 1988 (gouvernement Chirac), et Ministre de la Communication d'avril 1993 à juillet 1994 (gouvernement Balladur). Il sera également député de l'Isère et député européen en 1984 et 1986.¹

En 1995 puis 1996 (appel), il est condamné à 5 ans de prison (emprisonné 29 mois) et d'inéligibilité. On lui reproche notamment 19 millions de francs d'avantages personnels accordés par la Lyonnaise des eaux et le groupe Merlin en échange du marché de l'eau de Grenoble.

Par souci de concision, nous avons choisi de limiter notre exposé à 7 "dossiers" nous semblant les plus représentatifs.

PLAN

I	<i>Dauphiné News</i> et privatisation de l'eau	page 3
II	La société WHIP	page 8
III	L'office d'HLM	page 10
IV	Deux "associations"	page 12
V	Les accords du BTP	page 13
VI	L'endettement de la ville	page 16
VII	La bienveillance du <i>Dauphiné Libéré</i>	page 18

¹ le temps de céder son mandat à d'autres membres du RPR. Notons qu'Alain Carignon a parfois cumulé quatre mandats, comme en 1987 où il est à la fois ministre, député européen, maire, président du conseil général. Au total, près de 20 000 euros par mois d'indemnités d'élus.

I DAUPHINE NEWS ET PRIVATISATION DE L'EAU

I.A LE DAUPHINE NEWS

15 octobre 1988. Après deux semaines d'intense publicité², les Grenoblois découvrent dans les kiosques *Dauphiné News*, « mensuel d'information du Dauphiné ». Puis le 23 décembre, c'est un nouveau bihebdomadaire qui inonde les boîtes aux lettres de la ville. Tiré à 150 000 exemplaires, *News gratuit* est livré chaque mardi et vendredi. Le rédacteur en chef de ces journaux présente ce projet comme « la seule volonté de tracer les voies simples et vraies du réalisme de l'information. » Son équipe est composée de journalistes issus de divers médias : *TF1*, *Actuel*, *Dauphiné Libéré*, *Télérama*, etc. Son financement officiel ? La publicité, ainsi que des prêts d'entreprises parisiennes et grenobloises.

En réalité, il s'agit d'une vaste opération de marketing pour aider à la réélection du maire sortant en mars 1989. Alain Carignon est en effet l'initiateur de ces publications. Il en surveille le contenu par ces suggestions (voir encadré page suivante) et exerce un droit de regard sur sa ligne éditoriale. De décembre 1988 à avril 1989, 33 numéros de *News gratuit* et 6 de *Dauphiné News* présenteront sous un jour favorable la politique municipale, son maire comme un élu dynamique, proche du terrain, des gens et des réalités de sa ville, tout en laissant juste ce qu'il faut de place à l'opposition pour que l'illusion de neutralité soit assurée. Une fois le maire réélu en mars 1989, ces journaux vont rapidement disparaître en juin 1989.

« Une campagne électorale est d'abord un moment de vérité. [...] C'est alors qu'on découvre la nature profonde des êtres, leur capacité à abuser du pouvoir. [...] Aucune victoire ne peut se programmer, se préparer par des techniques impersonnelles de marketing. »

Alain Carignon
Libération, 15 sept 1988

Une telle opération coûte très cher. Dès le début de l'année 1989, les sociétés créées pour l'occasion sont en cessation de paiement, et ceci malgré les aides de nombreuses entreprises (dont des sociétés municipales : l'association Alpexpo, la SEM Compagnie de chauffage, etc.). Le déficit avoisinera les 26 millions de francs en juin 1989³.

-
- 2 Dans tout Grenoble, des grands panneaux publicitaires annoncent le lancement du « *News supertonique* », avec, en événement inaugural, un show du supersonique (Concorde) à Grenoble St Geoirs .
 - 3 A ceci s'ajoutent d'importants frais de campagnes estimés à 5 millions de francs. Son challenger socialiste Michel Destot dépensera officiellement 1,7 millions de francs. Notons qu'actuellement la loi interdit de dépenser plus d'un million de francs pour une campagne à Grenoble.

Le dossier Carignews

Alain Carignon rédigeait des consignes très précises au rédacteur en chef du *Dauphiné News*. Voici quelques morceaux choisis :

« *Merci de veiller pour le n°2 de Dauphiné News à l'objectif initial : la fierté d'appartenance à une ville et une région en développement. [...] Par exemple pourquoi ne pas prendre les images de la Marche du siècle de Cavada (A2) et lui demander pourquoi il a choisi Grenoble ? Essayer de faire poser les bonnes questions. Y aller de ma part. »*

« *Présenter la maquette d'Europole sur deux pages avec le détail de chaque implantation comme un jeu de l'oie. Avec la volonté de bien montrer qu'il s'agit de quelque chose d'original : (pas une histoire de bureaux) mais bien Université, Recherche, Industrie. Unanimité du conseil municipal. Avis favorable du Club de Polygone. 5000 emplois sur le site en huit ans. »*

« *Article ultrafavorable sur Saby qui a gagné le Rally (Monte-Carlo) l'année dernière [...]. Montrer le personnage attachant, sérieux, chaleureux. Montrer combien sa candidature à Échirolles a été un acte de générosité. »*

« *Un petit papier "La ville est neutre", avec en photo des Decaux [Nda : entreprise gérant les panneaux publicitaires] avec "La ville de Grenoble vous présente ses meilleurs voeux pour 1989". Commentaire : pour la première fois les voeux aux Grenoblois ne sont pas signés du maire mais de la ville. Alain Carignon a donné comme consigne générale aux services de la ville d'être neutres dans la période électorale qui va s'ouvrir. Une première mesure : son nom n'est pas apparu sur les sucettes Decaux pour présenter ses voeux. »*

« *Interview à faire ou hommes/femmes à mettre en valeur. Toujours photo originale + texte. Guy Névrache PS : "Carignon est au-dessus des partis." Bernard Betto : "Grenoble est pionnière en matière de lutte contre l'échec scolaire." [...] Marie-Thérèse Trillat (encore) pour le Comité de liaison des unions de quartier (CLUQ) : "A Grenoble, la démocratie est exemplaire." [...] Haroun Tazieff : "Comment je vois AC" »*

e système Carignon. Précisons que dès février 1989, le *Canard enchaîné* publia un dossier détaillé de 18 pages intitulé « *Le système Carignews ou 13 millions de francs pour trois mois de Nouvel électoral* ». Ce dossier fut introuvable à Grenoble

I.B LA PRIVATISATION DE L'EAU

Trois mois après sa réélection, Alain Carignon annonce la privatisation du service municipal de l'eau et de l'assainissement. Malgré une véritable "bataille de l'eau" pendant l'été (nombreuses manifestations dont un millier d'agents municipaux en grève, pétition de 10 000 signatures, actions spectaculaires), ce choix sera maintenu. La gestion du service des eaux et de l'assainissement sera déléguée à la société COGESE pour un contrat de 25 ans. Il s'agit d'un affermage : le bon fonctionnement des réseaux doit être garanti par la société privée, mais le réseau ainsi que son extension et son renforcement restent à la charge de la commune.

La COGESE, constituée pour l'occasion, appartient en fait à deux sociétés : 51% à la SDEI, filiale du groupe Merlin. 49% à la SEREPI, filiale de la Lyonnaise des Eaux (mais très vite, la Lyonnaise des Eaux deviendra le seul actionnaire en rachetant les activités du groupe Merlin). Au bout d'un an, la facture d'eau augmente d'environ 30%. La COGESE, qui dégage une marge brute de 14% pour un chiffre d'affaires de 100 millions de francs, sera bénéficiaire dès 1994 et ce pour les 20 ans jusqu'à la fin du contrat. Au total, un bénéfice espéré de 500 millions de francs pour le groupe.

A première vue, il n'existe aucun lien entre cette opération de privatisation et l'aventure des *News*. Il faudra plusieurs années d'enquête pour démontrer l'inverse. Le montage est en effet opaque et relativement complexe.

I.C UNE CONTREPARTIE

Après quelques mois d'intense activité et d'importantes dépenses, la *holding Dauphiné News*, qui regroupe les sociétés *News gratuit* et *Dauphiné News*, présente un déficit très important.

La solution est relativement simple pour la société *News gratuit*. Bien que celle-ci dégage 237 762 francs de recettes publicitaires contre 12 millions de francs de charges d'exploitation, elle parviendra à régler ses dettes grâce aux efforts de différents "sponsors" : les ciments Vicat à hauteur de 600 000 francs et surtout la SOTEGI (filiale de Bouygues) qui "prêtera" plus de 11 millions de francs. On retrouve également un soutien important du groupe Merlin à hauteur de 848 250 francs.

Le déficit de la société *Dauphiné News* est plus difficile à combler. La Lyonnaise des Eaux s'en chargera. En décembre 1989, les responsables de la SEREPI (filiale de la Lyonnaise des Eaux) fondent la SERECOM qui rachète 91% des actions du *holding Dauphiné News* et renfloue les caisses pour plus de 5 millions de francs. Notons que la SERECOM n'avait ni activité, ni employé.

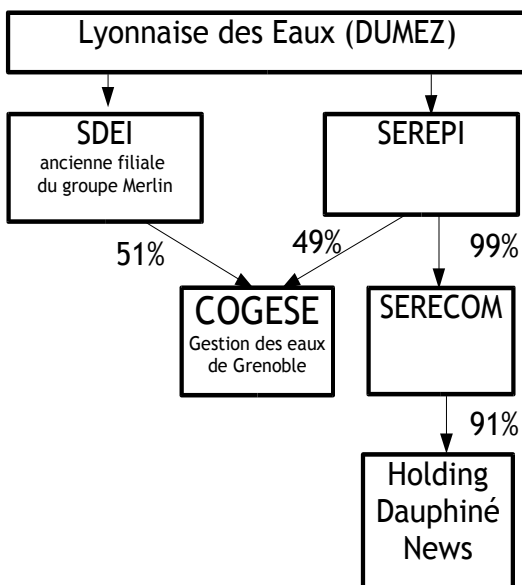
A l'issue d'une garde à vue, le responsable du groupe Merlin (Marc-Michel Merlin) reconnaîtra qu'il a fait ce geste après que le maire de Grenoble lui eut demandé de « *faire un petit effort* ». L'ancien secrétaire général de la mairie et directeur de cabinet du maire, Patrick Thull, ira plus loin. Il affirmera devant la justice qu'un « *pacte de privatisation* » avait été scellé en octobre 1987 lors d'un déjeuner organisé au conseil général de l'Isère en présence des présidents de la Lyonnaise des Eaux (Jérôme Monod, voire encadré page suivante), du groupe Merlin, et du maire de Grenoble.

« *Priorité doit être donnée au débat d'idées, notre ville ne doit être polluée ni par le gaspillage d'argent, ni par la multiplication de coups médiatiques éphémères [...] Nous avons la même passion, [...] celle de l'honnêteté dans le débat public.* »

Alain Carignon

La concession de l'eau à la COGESE était une contrepartie au rachat du *holding Dauphiné News*.

Schéma simplifié du montage financier



« Le lundi 25 septembre prochain, à Lyon, débutera le "procès Carignon". Notre groupe va de nouveau se trouver attaqué et connaître une période de turbulences. Je tenais à vous faire part de l'état d'esprit de la Direction Générale à la veille de ce procès. Sachez que nous apporterons tout notre soutien aux personnes du groupe mises en cause pour des faits passés et cela, pendant et après le procès, car nous avons la conviction qu'ils ne se sont rendus coupables d'aucune infraction.[...] Au nom de la Direction Générale, je vous remercie de contribuer quotidiennement au développement de la Lyonnaise des eaux et d'être, dans votre vie professionnelle et personnelle, le porte-parole de nos valeurs. »

Déclaration juste avant l'ouverture du procès de Lyon en 1995 de Jérôme Monod
alors PDG de la Lyonnaise des eaux
ex secrétaire national du RPR
le plus proche collaborateur de M. Chirac à son cabinet de la Présidence de la République
actuellement chargé (entre autres) de la mise en place de l'UMP



Marketing électoral

Le "coup-fourré" du « *Dauphiné News* » s'inscrit dans un mouvement de sophistication de la communication politique qui s'amplifie dès les années 80. Quand le candidat est un produit et l'électeur une cible, tous les moyens sont valables. Alain Carignon s'est très tôt entouré d'experts et de sociétés en communication. Citons Robert-Jules Laurent, longtemps rédacteur en chef du *Dauphiné Libéré*; Patrice Duhamel, journaliste de télévision; ou encore Philippe Langenieux-Villard, auteur d'ouvrages de référence sur la communication politique.

En plus des habituels tracts, brochures et nombreuses "poignées de main", de nouveaux outils de communication sont testés avec succès dès la campagne électorale de 1983. L'équipe Carignon est ainsi la première à utiliser, pour une élection locale, les immenses affiches (4 x 3 mètres) habituellement visibles pour les présidentielles. Mais il y a mieux : une société de communication est chargée d'effectuer du démarchage par téléphone. Lorsque l'électeur décroche son téléphone personnel, l'une des vingt hôtesses recrutées pour l'occasion propose d'écouter un court message d'Alain Carignon. Puis le correspondant est invité à faire ses propositions pour améliorer la ville. Pendant toute la conversation, l'hôtesse note sur une fiche les réponses de l'électeur potentiel*.

Cette élection voit aussi l'émergence de curieux phénomènes. Ainsi, à la veille du scrutin, plus de 500 affiches et 70 000 tracts appelant à l'abstention sont diffusés par des mystérieux « Verts » reprenant la dénomination de « Grenoble Écologie », le parti écologiste et autogestionnaire grenoblois du moment. Il sera prouvé que l'imprimeur était le même que celui des tracts d'Alain Carignon. Le recours en justice des « vrais » écolos pour une annulation des élections fût cependant débouté. De mystérieuses rumeurs surgissent également pendant la campagne. Parfois reprises sous forme de tract, elles concernent les liens entre le maire sortant et la population maghrébine : Hubert Dubedout est soupçonné tour à tour d'avoir une mère kabyle, d'inscrire les Arabes sur les listes électorales, d'avoir "francisé" son nom. La question des immigrés est alors au coeur de la rhétorique des partis de droite, et constitue un véritable enjeu électoral. Un pur hasard ? L'ouvrage *Gagnons les cantonales* de Philippe Langenieux-Villard (sus-cité) présente une théorisation de la rumeur, essentielle pour créer la "réputation" de l'homme public. Il y expose des conseils très pratiques sur le nombre de personnes suffisantes pour propager une rumeur, ou sur les avantages comparés de la mère de famille, du commerçant ou encore du « *correspondant local de votre journal régional* ».

* Le président national de la Ligue des droits de l'homme déposera à ce sujet une plainte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les fiches finiront chez un huissier et la question relative à la préférence de vote sera supprimée. Mais plusieurs milliers d'électeurs auront pu être touchés personnellement, et fichés (de 5000 à 20000 selon les sources). Aucune action juridique ne sera engagée.

II LA SOCIÉTÉ WHIP

Le renflouement de *Dauphiné News* par la Lyonnaise des Eaux ne constitue pas le seul "cadeau" mis en évidence par la justice.

Une société Whip est fondée en 1988 par des proches d'Alain Carignon. Son objet social officiel ? « *La gestion de tout dossier nécessitant un traitement juridique, administratif, commercial ou institutionnel* ». En réalité, la justice a mis en évidence le rôle de Whip dans le financement d'activités du maire de Grenoble. Elle prend en charge le salaire de plusieurs collaborateurs, dont un chauffeur. Elle achète un luxueux appartement de 280 mètres carrés à Paris, entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Autre exemple : de 1991 à 1993, Alain Carignon suit des cours d'anglais sous le nom d'Alain Bon. La facture (environ 60 000 francs) est envoyée à Whip.

Pour faire face à ces dépenses, la société Whip facture des études au groupe Merlin (SCM, SDEI) ou à la Lyonnaise des eaux. Au total, près de 15 millions de francs. Pour les enquêteurs, ces factures sont fictives ou surévaluées, les mêmes études étant d'ailleurs facturées plusieurs fois à deux ou trois sociétés du même groupe.

Pourquoi tant de largesse pour Whip ? Le président du groupe Merlin reconnaîtra avoir dit dès 1986 à Alain Carignon qu'il ferait l'effort d'acheter l'appartement parisien à condition que le maire de Grenoble pense à lui en cas de privatisation de la distribution d'eau.

Voyages

Les avantages consentis par le groupe Merlin ne s'arrêtent pas là. Pendant l'été 1987, Alain Carignon part pour une nouvelle croisière en Méditerranée, d'un coût de 170 700 francs. C'est le groupe Merlin qui paie. De 1984 à 1993, le groupe Merlin a également financé les déplacements aériens du maire de Grenoble pour une valeur estimée à 2,4 millions de francs.

III L'office d'HLM

Dans les années 80, l'office public d'HLM de la ville de Grenoble est un organisme important : il gère plus de 9000 logements et "propose" chaque année aux entreprises grenobloises près de 100 millions de francs de travaux. En 1986, il devient également office d'aménagement et prend le nom d'Opale.

A la fin de l'année 1989, une enquête met en évidence d'étranges marchés passés entre l'Opale et le bureau d'études GLITEC. Elle s'interroge sur la réalité des prestations fournies et sur les réelles destinations des sommes versées pour ce marché. Interrogé par les enquêteurs le 11 décembre 1989, le directeur général de GLITEC indiquera que son patron, Vincent Rivier (voir encadré page suivante), lui avait demandé de prendre contact avec Patrick Thull, le secrétaire général de la mairie. Il reconnaît que la contrepartie financière de ces marchés était le reversement à la mairie de 2% du montant des marchés passés entre l'Opale et le GLITEC.

De manière générale, un rapport de l'Inspection générale de l'Equipement décrivait dès septembre 1989 une situation financière catastrophique de l'Office d'HLM. Le déficit annuel de 2 millions de francs déjà constaté avant l'accession d'Alain Carignon à la mairie est désormais de plus de 59 millions de francs pour l'année 1989. Le rapport note de nombreuses curiosités de gestion : *« des prestations ont été payées surévaluées; des prestations ont été payées deux fois; des factures ont probablement été gonflées. »* A cela s'ajoute le non-respect du code des marchés publics. Le rapport estime à près de 17 millions de francs les dépenses engagées par la passation de marchés irréguliers. De graves anomalies dans la répartition des logements sont également dénoncées. Un dossier étudié sur deux (46%) fait apparaître un dépassement du plafond de ressources ou l'absence de justification du revenu imposable. Le directeur adjoint de l'Opale a même profité de sa position pour se faire attribuer un grand logement en centre ville auquel il ne pouvait prétendre. L'ancien patron de la police judiciaire était lui-même logé dans une villa par l'office. Des centaines d'attributions de logement social ont été effectuées par un seul membre de la commission d'attribution *« qui agissait ainsi en dehors de toute réglementation [...] sans intervention de la commission prévue à cet effet. »*

Vincent Rivier et Europole

Vincent Rivier est un personnage influent. Entrepreneur ayant fait fortune en Rhône-Alpes avec les maisons *Phénix*, il est à la tête d'un puissant consortium de sociétés de BTP, dont une en Floride. Avec un chiffre d'affaires de 300 millions de francs en 1988, le groupe déclare contrôler le quart des opérations immobilières privées à Grenoble et dans son agglomération.

Dès 1983, Vincent Rivier est également membre du cabinet d'Alain Carignon et trésorier de la chambre de commerce de la ville. Enfin, il devient l'opérateur principal d'Europole, un quartier neuf de bureaux et sièges sociaux. « *Je suis un peu le père d'Europole* » aime-t-il à dire quand il présente ce « *projet ambitieux* » mené en collaboration avec la municipalité et la société SORMAE.

L'opération Europole représentera un véritable gouffre pour Grenoble. La ville y consacra environ un demi milliard de francs sous forme de dépenses d'équipements, participations, subventions d'équilibre et de charges d'emprunts, soit près de 200 millions de francs de plus que le budget prévisionnel. Sans compter le crédit-bail irrégulier du parking Schuman (sous Europole) payé par la commune pour le parc de stationnement : 135 millions de francs au départ, en réalité plus de 400 millions de francs en fin de contrat.

En 1989, Vincent Rivier est inculpé pour « *faux en écritures privées et de commerce, présentation et publication de faux bilans, escroqueries, abus de biens sociaux, distribution de dividendes fictifs* ». L'occasion pour Alain Carignon de déclarer dans un communiqué « *Ce n'est pas dans des circonstances de ce type qu'une amitié de longue date peut prendre fin ou être reniée par faiblesse, ou, pire, par démagogie. Vincent Rivier conserve mon amitié. Je suis triste de le voir aujourd'hui dans une telle situation.* »

C'est le groupe Maillard et Duclos qui reprend les activités BTP de Vincent Rivier. Mais en 1993, son directeur est incarcéré. On lui reproche d'avoir détourné 15 millions de francs, d'avoir constitué une caisse noire par le biais de fausses factures et de surfacturations pour verser des commissions et obtenir des marchés. Les enquêteurs décrivent un « *processus très élaboré de financement occulte permettant de se procurer des fonds en espèce par le biais de sociétés dites "taxis" basées à Paris et au Luxembourg.* » A sa sortie de prison, il affirmera que le RPR en était le premier bénéficiaire, sans que des preuves soient découvertes.

Notons que l'autre société actionnaire d'Europole, la SORMAE, fera l'objet d'investigations judiciaires. Son directeur est inculpé en 1989. Une affaire explosive qui, selon l'inspecteur chargé de l'enquête, concerne de nombreux élus de la cuvette grenobloise. Mais la procédure sera bloquée sur instruction du procureur de Marseille, d'où l'enquête avait démarré (Pour plus de détail, lire *L'Enquête impossible*, Antoine Gaudino, Albin Michel, 1990).

IV Deux 'associations'

IV.A ANIMATION SOCIALE GRENOBLOISE

L'ASG est une association créée en 1975. Son but ? « *Faciliter la gestion d'activités d'animation en faveur des habitants de la ville de Grenoble* ». Concrètement, l'ASG distribue plus de 15 000 colis de Noël aux personnes âgées et près de 2000 repas par an. Subventionnée par la mairie, elle intervient également dans les centres sociaux et la petite enfance. Son budget annuel est de l'ordre de 1,2 à 2 millions de francs.

En 1986, un compte bancaire "bis" est ouvert par l'association. Sa dénomination est la même que le compte officiel (Animation Sociale Grenobloise), mais plusieurs chiffres du numéro de compte sont différents. Ce compte secret est géré directement depuis la mairie. Il permettait des dépenses n'ayant rien à voir avec l'association : par exemple l'impression de journaux de quartier (très favorables à la mairie), ou encore le paiement d'un publi-reportage dans le journal local *La Tribune* (proche du RPR).⁴

IV.B SPECTACLES A GRENOBLE

Une autre association a été dans la ligne de mire de la justice : « Spectacles à Grenoble ». Son objet ? L'organisation du carnaval et des festivités du 14 juillet. De 1985 à 1990, cette association a reçu 8,82 millions de francs de la ville de Grenoble. Mais lorsque les magistrats ont réclamé les pièces comptables, les archives avaient disparu. Le dernier président de l'association se nommait Jean-René Palacio. Ancien animateur de *Radio France Isère*, devenu conseiller municipal et directeur de la salle de spectacle le Summum, il était également le beau-frère d'Alain Carignon. Les magistrats ont noté l'importance des retraits en espèce effectués sur le compte de l'association.

Interrogé à ce sujet par *Le Monde*, le président de la chambre régionale des comptes d'alors considère que « *Par rapport à ce que l'on débat par ailleurs, cette affaire peut paraître mineure. Les enjeux ne sont pas extraordinaires. Mais elle est assez révélatrice d'un système organisé et opaque.* »

4 Notons que sur les comptes administratifs de la municipalité réalisés avant la révélation de l'affaire, les sommes votées par le conseil municipal étaient affectées sur deux lignes comptables distinctes : "Animation sociale Grenoble" pour le compte officiel, "Animation sociale grenobloise" pour le compte secret. Une subtilité dévoilant presque officiellement le double-compte de l'ASG.

V Les accords du BTP

Guy Névache est adjoint au maire de Grenoble et vice-président de la communauté de communes de l'agglomération grenobloise.

En 1994, il est placé en mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » et « *corruption passive* ». Dans ses dépositions, il décrit un véritable circuit parallèle, un système de "taxes" prélevées sur les marchés publics de l'agglomération, tout d'abord destiné au financement des partis. Il reconnaît avoir reçu pendant plusieurs années des enveloppes contenant de l'argent liquide de la part de grandes sociétés du BTP comme les groupes Bouygues ou encore Lyonnaise des Eaux (1,5 millions de francs en neuf ans)⁵. L'enquête va effectivement mettre à jour de nombreuses ententes entre les sociétés de BTP pour le partage des principaux marchés de l'agglomération. Les patrons n'hésitaient pas à payer des voyages d'agrément ou à verser des sommes en espèce à des responsables politiques ou à des responsables des services techniques de la ville.

« *Dès son élection à la mairie de Grenoble, en 1983, Alain Carignon a établi, avec les responsables politiques, la règle suivante : prélèvement (sur les marchés publics) de 1% pour le PS et PC (0,5% chacun), 1% et très rapidement 2% pour le RPR. A la fin des années 80, les prélèvements atteignaient 5%, avec une "période de folie" (jusqu'à 10%) en 1989, période électorale mais aussi époque à laquelle Carignon envisageait un destin national* »

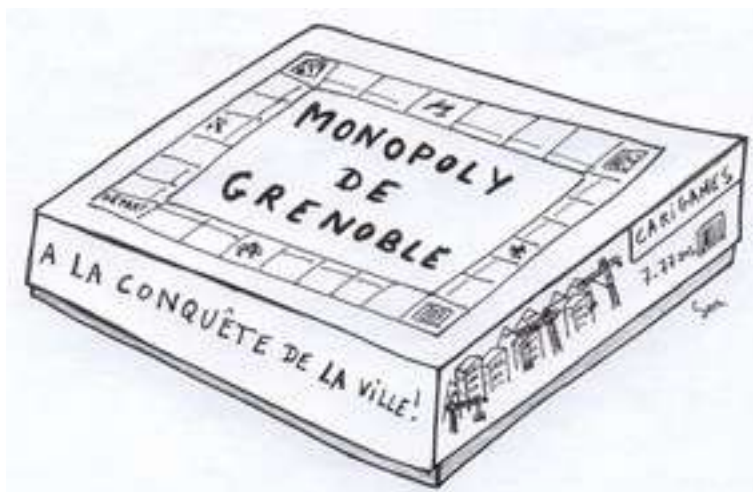
Déposition de Guy Névache

Par exemple, le directeur des services techniques de l'hôpital de Grenoble doit s'expliquer sur les cadeaux offerts par le gérant de la société GBR entre 1992 et 1993 (une voiture à 200 000 francs et des voyages exotiques). Il est accusé d'avoir favorisé l'entreprise GBR pour le chantier d'extension du centre hospitalier régional. Le montant initial du projet a doublé au fil de l'exécution des travaux pour atteindre 70 millions de francs, avec une marge brute de 35% pour la société GBR.

⁵ Le 12 novembre 1991, les douaniers français avaient découvert 600 000 francs en liquide dans le coffre de sa R25. Aux douaniers puis aux journalistes, il explique qu'il a fait « *une bêtise pour rendre service à une amie démunie* ».

Extrait d'une note adressée par le responsable commercial d'une entreprise de BTP à Guy Névache, adjoint au maire de Grenoble, le 16 novembre 1989 :

« En ce qui concerne l'architecte, l'hôpital tend à ce que celui qui est intégré à leurs services techniques prenne ce dossier en charge. Ce n'est sans doute pas l'idéal mais si c'est une obligation... [...] Je crois que tu as rencontré [Z], le directeur de [A] qui m'a rapporté que tu étais d'accord pour qu'il prenne contact avec moi afin de voir ensemble pour faire une répartition entre [A-B-C] sur les parkings Verdun et CHU. Cependant, en ce qui concerne Verdun, [W] n'avait-il pas promis ce chantier à [B] + un autre local ([D] je crois) ? Je ne suis pas contre un partage de ces deux opérations en prenant le montant global des travaux y compris la plus-value pour les abris avec une répartition : [A] 30%, [B] 25%, [C] 45%... [...] Il y a très longtemps que je travaille sur ce projet et j'espère que tu m'accorderas aussi une petite faveur. Si c'est toi qui demandes cette répartition elle sera acceptée [...] De toute façon il faut que nous en reparlions de vive voix car nous sommes prêts à nous retirer de Verdun et avoir une part plus importante sur le CHU. »



En 1995, c'est au tour de **Jean-Guy Cupillard** d'être inculpé. Notaire, maire de l'Alpe d'Huez, vice-président du conseil général, chargé de l'équipement et des routes, il a également été trésorier départemental du RPR de 1970 à 1990. De nombreux entrepreneurs citent son rôle pour l'attribution des marchés. Il se défend en affirmant que tous les avantages reçus en échange de marchés (argent liquide, voyages pour séjour "chasse" en Pologne, etc.) avaient pour but le financement de son parti.

Notons que toutes ces affaires ont également levé le voile sur les pratiques d'ententes entre les entreprises BTP. Un système quasi-mafieux : il y a d'abord la « table », la réunion des entrepreneurs qui se répartissent les marchés. Ensuite le « parrain » envoie à chacun des entrepreneurs une « grille » qui lui permettra de faire une offre conforme aux intérêts des autres, et la moins-disante sur le marché qui lui a été « attribué ». Lorsqu'un « sous-marin » s'avise de ne pas tenir compte de la « grille », et fait une offre inférieure aux autres, il est rapidement mis au ban de la profession. ces ententes permettent de gonfler les prix en contournant les effets de la concurrence. Si les « grilles » arrivaient généralement par télécopie, depuis les affaires des années 90, les responsables reconnaissent prendre davantage de précautions.



Les détournements sont estimés à plus de 650 millions de francs en dix ans. Au moins 35 entreprises ont versé des commissions occultes par le biais d'appels d'offres bidons, de surfacturation, de double facturation, de contrats avec des sous-traitants fantômes sur plus de 80% des 1600 marchés publics passés par la Ville de Grenoble, le conseil général de l'Isère et le syndicat de communes. Ces commissions étaient le plus souvent versées en liquide mais également par le biais de filiales internationales d'entreprises françaises sur des comptes à l'étranger [...] Chaque année, 80 à 100 millions de francs étaient ainsi détournés. [...] Toujours selon un magistrat [...] « *C'est un système de corruption de type mafieux qui a un coût ! On peut estimer la facture à payer sur les fonds publics à 30% de la valeur des impôts locaux.* »

*L'évènement du jeudi
25 janvier 1995*

VI L'ENDETTEMENT DE LA VILLE

Au cours du premier mandat d'Alain Carignon, la dette de la ville double presque pour atteindre près de 1,7 milliard de francs. Elle augmentera encore de 20% lors du second mandat (en francs constants). Sans compter une épargne brute qui devient négative (-30 MF en 1990). Parallèlement, 16% des postes communaux seront supprimés (environ 600 emplois). La charge fiscale par habitant augmentera de 65% (avec la fiscalisation intercommunale).

Pour gonfler le budget de la ville, l'équipe d'Alain Carignon a eu recours à la privatisation, à la ventes de biens de la ville, à la hausse des impôts et à l'emprunt.

Côté privatisation, outre celle de l'eau et de l'assainissement, citons la transformation de la régie municipale du gaz et de l'électricité en société d'économie mixte Gaz et électricité de Grenoble (GEG), dont l'actionnaire principal est une société contrôlée par la Lyonnaise des eaux; ou encore la concession des parcs de stationnement à la Générale des Eaux. Celle-ci intervient également dans la restauration municipale, dans l'exploitation du réseau câblé. Du côté des ventes, mentionnons par exemple celle du grand centre commercial Grand'Place (jusqu'à présent géré par une régie municipale) à un investisseur étranger 100 millions de francs en dessous de sa valeur; ou encore la vente des immeubles de la régie foncière (qui est mise en liquidation).

Cette politique est la même au niveau intercommunal. La Générale des Eaux devient présente dans les concessions de gestion des déchets, du centre de tri, de l'usine d'incinération Athanor, du centre de compostage. La Lyonnaise des Eaux prend de son côté des intérêts dans GEG et Europole (après la chute du groupe RIVIER) et bien sûr l'eau. Enfin, les deux groupes se partagent la concession de la station d'épuration Aquapôle (concession passée sans mise en concurrence, avec un taux de profit très élevé et des contrôles très faibles).

Malgré toutes ces ventes, la dette s'amplifie. Pour la gérer, l'équipe municipale s'entoure d'intermédiaires privés, comme par exemple le cabinet Rhoddlams. Un rapport de la cour des comptes en 1991 note des tarifs cinq à huit fois plus élevés que les concurrents : « *De 1986 à 1989, la ville de Grenoble a versé [...] 2 268 225 francs de 1986 à 1988 au cabinet Rhoddlams [...] Les règlements de commissions ne sont appuyés d'aucun justificatif sérieux et détaillé.* » Michel Pacary, responsable de la société Rhoddlams, sera arrêté en 1995 au Luxembourg suite à des implications dans plusieurs affaires politico-financières : détournements de fonds publics et corruption.

En 1993 est publié un rapport de la chambre régionale des comptes portant sur les années 1985-1989. Il décrit des dérives des coûts de nombreux marchés sans consultation du conseil municipal, les montants de certains travaux multipliés par deux voire plus, le non-respect du code des marchés publics et des règles de la comptabilité publique, etc. (Exemples parmi d'autres: les abattoirs municipaux ont fait l'objet de 37 millions de francs de travaux pour un montant initial de 22,6 millions de francs, juste avant d'être mis en vente à un prix de 10 millions de francs. La société de BTP SORMAE -voir chapitre *Office d'HLM*- a bénéficié sans justification légale d'un marché pour la construction de la salle de spectacle *Sumnum*, dont un avenant irrégulier a multiplié le coût par 1,6). Les dernières pages du rapport décrivent la découverte de curieux voyages payés par la ville : certains heureux bénéficiaires concernés sont « *des fonctionnaires municipaux, des personnes étrangères à la municipalité ainsi que des conjoints de fonctionnaires ou d'élus* ». Des « *missions* » municipales « *ont ainsi été accomplies à Montevideo, Dallas, Phoenix, Saint Louis, Libreville, Dakar* ».

Notons qu'en réponse à ce rapport accablant, tous les Grenoblois recevront quelques mois plus tard dans leurs boîtes aux lettres une grande enveloppe « *Finances de la ville. Alain Carignon vous dit tout.* » Un document qui omet les informations dérangeantes, voire les modifie : le maire fait par exemple dire en conclusion à la chambre des comptes que la ville a eu « *un faible recours à l'emprunt* » depuis 1990 alors que la chambre dit exactement l'inverse en parlant d'un « *recours accru à l'emprunt* ».

« *Notre ville bénéficie d'une situation financière très saine; d'un endettement faible [...] parmi les grandes villes, elle est celle qui a le moins privatisé de fonctions [...] aucune de mes décisions n'a été prise en fonction d'un intérêt personnel* »

Alain Carignon
extraits d'une lettre ouverte aux grenoblois
5 juin 1995

La chambre régionale des comptes alertera les années suivantes mais bien tard sur bien d'autres points : chantier du Tram, golf de Bresson, station d'épuration Aquapôle, société d'économie mixte GID, centre de tri des ordures ménagères, gestion du département de l'Isère, etc. Il s'agit d'irrégularités comptables, d'appels d'offres irréguliers, d'utilisation abusive de fonds publics ou de surcoûts inexplicables.

Le parking Verdun

Ce parking devait être construit sur quatre niveaux souterrains dans la nappe phréatique. En juillet 1994, la filiale BTP de la Générale des Eaux chargée de sa construction découvre des problèmes d'étanchéité. Elle demande une modification du contrat pour ne construire que deux niveaux, soit 110 places de parking. La majorité municipale accepte. Le coût prévu de 40 millions de francs est pourtant bientôt estimé à 55 millions, soit 500 000 francs la place de stationnement. Sans doute un record de France.

VII LA BIENVEILLANCE DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Nous ne pouvons terminer cette brochure sans mentionner l'attitude du seul quotidien de l'Isère pendant les années Carignon. Véritable pouvoir à Grenoble, le *Dauphiné Libéré* est diffusé à plus de 250 000 exemplaires. Il sera maintes fois dénoncé pour sa bienveillance à l'égard du nouveau maire.

Ainsi, après avoir étudié toutes les publications de la campagne électorale de 1983, l'universitaire Catherine Benzoni note qu'[Alain Carignon] « a d'emblée bénéficié d'une forte visibilité de par l'accroche publicitaire choisie par le quotidien. »

De fait, de 1983 à 1995, les lecteurs n'ont pas tardé à compter quotidiennement les photos du nouveau maire dans le "Daubé". Le journal prend l'habitude de reprendre les arguments officiels et la teneur des communiqués de presse municipaux. Lorsque "l'affaire Carignon" éclate, il reste très discret.

« A Grenoble, depuis l'incarcération du 12 octobre, les gens sont abasourdis, raconte un habitant. La nouvelle les a totalement pris de court. Pourquoi ? Parce qu'ils lisent tous Le Dauphiné Libéré. Et que ce quotidien a plus souvent manié l'encensoir que la critique. » Carignon a d'ailleurs récemment décoré six journalistes et dirigeants du *Dauphiné* de l'ordre du Mérite.

Naguères moins accommodantes, *Radio France Isère* et *France 3 Alpes* se sont assagies lorsque Carignon est devenu ministre de la Communication et que son ami Yves d'Hérouville a pris la direction de *France 3 Alpes*. Un des premiers soucis du nouveau patron fut de virer le reporter qui avait suivi l'affaire Carignon. mais une grève de *France 3* l'obligea à réintégrer l'insolent.* Dans l'ensemble, les confrères locaux ne se sont guère insurgés contre cette apathie de la police, des juges et des élus. La presse nationale n'a guère fait mieux. *TF1* s'est montré discret sur l'affaire *Dauphiné News*, dont l'un des grands mécènes fut Bouygues. Quant à *France 2* et *France 3*, qui attendaient une aide de l'État, elles sont longtemps restées à la traîne. Enfin, *M6*, reçue à Grenoble, est contrôlée par la Lyonnaise des eaux...

Le Canard Enchaîné, 19 oct 1994

* [NdA] petite anecdote : le 20 octobre 1990, le journal télévisé de *FR3 Alpes* reprend des révélations sur l'affaire polico-financière touchant directement la soeur de M. Carignon. Ce dernier débarque à la station, injurie les journalistes pendant plus d'une heure et va jusqu'à menacer le rédacteur en chef avec un Minitel.

Notons que l'ascension d'Alain Carignon dans le monde politique se déroule parallèlement à celle d'un "géant des médias", Robert Hersant, dans la presse Rhône-Alpines. Peu de temps après l'élection de 1983, le *Dauphiné Libéré* est racheté par la maison Hersant. Un lien explicite au vu de cette déclaration d'Alain Carignon au juge Philippe Courroye en 1995 : « *Je me suis moins impliqué dans Dauphiné News que je ne l'ai été dans le cadre de la reprise du Dauphiné Libéré par monsieur Hersant.* »

Enfin, les liens politiques entre l'équipe du quotidien et le maire ont été forts. Par exemple, le président du conseil de surveillance du DL est cinquième sur la liste RPR pour les élections législatives de 1986. Le responsable du groupe DL devient rédacteur en chef des publications du conseil général de l'Isère.

Les détracteurs du maire de Grenoble parleront de l'incroyable silence de la presse locale. Ils évoqueront l'immobilité des préfets de l'Isère, qui ne sont jamais crus obligés, en l'espace de 12 ans, de contrôler la légalité du moindre marché – Jean-Paul Proust, le seul qui ait osé protester, fut rapidement déplacé. Ils raconteront les tentatives mort-nées de la chambre régionale des comptes, systématiquement barrée dans ses investigations, quand le maire ne se déplaçait pas lui-même pour rappeler les magistrats à l'ordre. Ils citeront quelques anecdotes, comme celle-ci : rendant visite au nouveau patron de la Cour des comptes, en septembre 1993, Alain Carignon lui laisse entendre qu'il est pour quelque chose dans sa nomination, avant d'exhiber un papier où figurent les noms des enquêteurs chargés de Grenoble ! Ils diront la troublante paralysie du système judiciaire.*

Il a fallu quatre ans et plusieurs notes anonymes adressées au magistrat, Philippe Courroye, pour qu'en février 1993, l'instruction commence. Et pas à Grenoble, à Lyon ! Carignon, lui, était au mieux avec les procureurs grenoblois. Deux substituts, par exemple, ont reçu des mains du maire, très convivial, la médaille de la ville de Grenoble.** Plus tard, le juge Philippe Courroye ne ménagea pas ses critiques à l'encontre des magistrats grenoblois, qu'il accusa de « *cécité* » et de « *surdité* »***

**L'évènement du jeudi*, 23 mars 1995

***Le Canard Enchaîné*, 19 oct 1994

*** *Le Monde*, 1er janv 1996

CONCLUSION

Au terme de cet exposé, vous partagerez peut-être avec nous le sentiment de ne visualiser que la partie émergée de l'iceberg. En ce sens, il serait sans doute naïf de croire que la justice a tout mis au clair et que les pratiques corruptrices du passé soient révolues. A Grenoble comme ailleurs, la confiance n'est pas de mise.

Depuis 2002, Alain Carignon est revenu sur la scène politique grenobloise. Comme par le passé, ses partisans savent qu'un de leurs meilleurs alliés sera l'ignorance des gens, entretenue par la subtile bienveillance des médias dominants, eux-mêmes aux mains d'industriels qui, comme nous l'avons esquissé ici, semblent prêts à tout.

Mais au-delà des faits, les années Carignon soulèvent de multiples interrogations politiques plus générales.

Face à tant de corruption, faut-il espérer l'élection d'élus intègres auxquels nous pourrions faire confiance ? N'oublions pas qu'Alain Carignon a été élu sur un programme de « *transparence* ». La politique, celle qui pèse sur la vie quotidienne des gens, n'est-elle pas une chose trop importante pour qu'elle se base sur des relations de confiance ? Dans ce contexte, n'est-ce pas la démocratie représentative qui est en question ?⁶

« Gérer la chose publique ne se limite pas à la volonté de conquérir ou de conserver le pouvoir. [...] Il faut que tout pouvoir soit mieux contrôlé. »

Alain Carignon
Le Monde, 10 déc 1988

Faut-il plutôt considérer l'affaire Carignon comme un exemple supplémentaire de ce que notre système d'organisation sociale est capable de produire ? Car si nous pouvons certes considérer comme "accidentel" ce que révèle le « système Carignon » (myopisme des médias, voracité industrielle, complicités politiques, apathie judiciaire ou compromissions en tout genre), nous pouvons également le considérer comme des traits structurels des institutions sociales dominantes. Nous retrouvons en effet dans cette affaire les mêmes mécanismes et les mêmes types de protagonistes que ceux présents dans d'autres "affaires" d'une actualité brûlante. Comme par exemple celles liées à la Françafrique, ce vaste système mafieux qui lie la France et son ancien empire colonial : détournement d'argent public, montages financiers complexes, sociétés fictives, multinationales, paradis fiscaux, double-langage, corruption, impunité, faits sordides, etc. Même si l'amalgame ne doit pas être fait, la problématique semble commune. A partir des faits exposés ici, libre à chacun de tirer ses propres conclusions, ses propres actions politiques.

6 Pour une réflexion critique sur la démocratie représentative, lire *Sommes-nous en démocratie ?*, brochure du collectif des luttins, juin 2004.

Post scriptum

Les procès continuent...

Au total, une quinzaine d'élus (conseillers généraux, députés, sénateur, maires, adjoints), une dizaine de personnes de cabinet et fonctionnaires, une trentaine de chefs d'entreprise, sont ou ont été poursuivis pour des motifs divers allant de corruption, fausses factures, surfacturations, études bidon, emplois fictifs, salaires surestimés, faux en écriture, abus de biens sociaux et recels, détournement de fonds publics, escroqueries, ententes illicites, faillites frauduleuses, subordination de témoins, trafic d'influence aux cadeaux de toutes sortes. De nombreuses poursuites ont été abandonnées pour prescription ou manque de moyens. Mais certains procès continuent ! Ainsi, le 29 juin 2004, après 10 ans d'actions juridiques, Raymond Avrillier (conseiller municipal écologiste de Grenoble) a obtenu l'annulation de décisions prises par Alain Carignon lorsqu'il était président du conseil général de l'Isère. Ce dernier avait embauché illégalement de nombreux collaborateurs de cabinet, payés par le département isérois. Citons M. Saulnier (directeur de la Communication d'AREVA en 2001), M. Kovacs (conseiller régional UMP Rhône-Alpes) ou encore M. Tournoux (colonel chargé de la prévention routière dans le Rhône),

Alain Carignon revient en politique.

Depuis 2002, Alain Carignon revient en politique. La manière dont il a été élu président départemental de l'UMP n'est pas banale. Le nombre d'adhérents isérois est en effet passé de 1000 à 3200 peu avant la clôture des inscriptions. A cette occasion, l'utilisation des fichiers des adhérents du RPR par les partisans de l'ancien maire a fait l'objet de reproches de la CNIL. Plusieurs de ses opposants au sein du parti parlent de fraudes et de menaces physiques. Quoiqu'il en soit, Alain Carignon s'exprime de nouveau dans les médias locaux, *Dauphiné Libéré* en tête. Il banalise ou minimise les faits passés. Ainsi, un récent tract de l'UMP (01/09/03) prétendait, contrairement au jugement rendu en 1995, qu'il n'y avait pas eu d'enrichissement personnel mais seulement financement politique.

« Ce dont la France a besoin pour en sortir, ce n'est pas ce que prône la majorité des bien-pensants. C'est d'oubli et d'opacité. l'oubli est constructif. Seul il permet de regarder l'avenir avec confiance. [...] Que le peuple exerce à nouveau une souveraineté par l'intermédiaire de ses représentants. Cela passe [...] par le secret indispensable pour décider; par la responsabilité, qui peut impliquer le mensonge. »

Alain Carignon

extrait de son article « *Contre la transparence, pour l'oubli* »
Le Dauphiné Libéré, 11 sept 2002

Pour aller plus loin

Le système CARIGNON

Raymond Avrillier, Philippe Descamps
Editions La Découverte, 1995

Une enquête complète et très documentée. Les auteurs relatent non seulement les faits mais les replacent dans le contexte. Ils abordent notamment le passé d'Alain Carignon, ses alliés politiques ainsi que le réseau relationnel issu de ses mandats ministériels. Un ouvrage essentiel pour comprendre l'histoire de la ville.



Affaire Carignon, le jugement

Texte intégral du jugement rendu par le Tribunal
Correctionnel de Lyon du 16 novembre 1995

Un texte juridique de référence. Relativement pédagogique, il permet de prendre connaissance des faits précis reprochés à l'ancien maire de Grenoble et aux autres inculpés.

M.Carignon, un corrompu de retour aux affaires ?

dossier réalisé par l'ADES
Association Démocratie Ecologie Solidarité, 2003

Ce dossier pédagogique et illustré fourmille de détails et d'articles de presse. Malgré le ton parfois très agressif, c'est un très bon complément au livre *Le Système Carignon*.

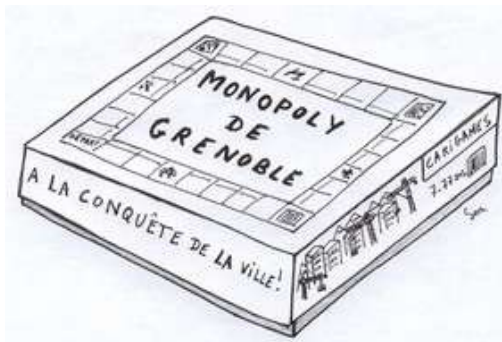


LES ANNEES CARIGNON

Automne 1994. Alain Carignon, maire de Grenoble, est mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » et « *complicité de corruption* ». "L'affaire Carignon" commence. Elle entraînera une série d'inculpations et de condamnations sans précédent dans le milieu politique et industriel grenoblois.

Automne 2004. 10 ans après, Alain Carignon revient sur la scène politique grenobloise. Devenu président de l'UMP Isère depuis 2002, il ne cache pas ses ambitions sur Grenoble.

Dans un tel contexte, et parce que les "années Carignon" apportent de nombreux éléments de réflexion sur notre actuel système politique, nous vous proposons une synthèse des faits.



Pas de copyright, à reproduire et diffuser allègrement, sur papier recyclé si possible !